

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 26/01/2015

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Pierre SOLON, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Pascal BRILLARD.

ABSENTE EXCUSEE : Sonia BROSSE (pouvoir à Michelle DAGUET)

ABSENTE : Christelle HEBERT

Monsieur Nicolas JANSSEN est nommé secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

POINT LECTURE : M. SOPENA laisse la parole à Mme BRUCZAZECK qui fait le point sur la fréquentation de la bibliothèque (69 inscrits, partenariat avec l'école de PEZOU, lien établi entre le point lecture et le SIVOS ...). Il est envisagé de transformer le point lecture en bibliothèque municipale dans le courant de l'année 2015 en fonction des critères administratifs actuellement respectés (surface des bâtiments, horaires) et la participation communale d'1.50 € au lieu de 0.50 € par habitant ce qui entraîne un surcoût annuel de l'ordre de 1000 €.

1* ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT

2015-01 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de 15, effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

2015-02 ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE

Monsieur Alain SOPENA rappelle que l'élection doit se faire au scrutin secret à 3 tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Candidat : Pierre SOLON

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

A obtenu : Monsieur Pierre SOLON douze voix (12)

Monsieur Pierre SOLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

2015-03 INDEMNITES DES ELUS

Vu le chiffre officiel de la population au 1^{er} janvier 2015 qui est de 1 141

Vu les élections municipales du 23 mars 2014 et l'élection du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2014,

Vu l'élection d'un quatrième adjoint en date du 3 Février 2015,

Vu les arrêtés de délégation des adjoints,

Vu les tableaux applicables au maire et aux adjoints pour un nombre d'habitants compris entre 1 000 et 3 499,

Sur proposition de M. le Maire et après un vote à main levée donnant 12 voix pour et 2 abstentions, les indemnités du Maire et des adjoints sont fixées comme suit :

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS			
Au 3 Février 2015			
NOM - PRENOM	FONCTION	% MAXIMUM de l'indice brut 1015 (majoré 821) selon art. L 2123-23 et L2123-24 du C.G.C.T.	% de l'indice brut 1015 (majoré 821) ACCORDE
Alain SOPENA	MAIRE	43 %	39.5 %
ROUSSINEAU Daniel	1^{er} ADJOINT	16.5 %	20 %
Michelle DAGUET	2^{ème} ADJOINT	16.5 %	16.5 %
Nicolas JANSSEN	3^{ème} ADJOINT	16.5 %	16.5 %
Pierre SOLON	4^{ème} ADJOINT	16.5 %	16.5 %
TOTAL		109 %	109 %

2*INDEMNISATION DEFINITIVE SUITE AU SINISTRE SUR LE CLUB 2000 RECONSTRUCTION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION DE SUIVI

M. SOPENA explique comment s'est déroulée la réunion finale du 8 janvier dernier avec les inspecteurs de la SMACL et la raison pour laquelle les élus présents ont décidé de retenir la formule aboutissant à un protocole d'accord et un chèque de 450 000 € plutôt qu'un premier montant et les autres versements au fur et à mesure des travaux. En effet, afin de pouvoir prétendre à la somme dans son intégralité soit environ 506 000 €, il aurait fallu d'une part que les travaux de reconstruction soient terminés dans un délai de deux ans à compter du sinistre, ce qui était impossible et d'autre part l'indemnisation correspondant aux pertes indirectes n'était pas certaine (soit environ 21 000 €) et aurait prêté lieu à discussions interminables avec la SMACL.

M. SOPENA précise que la parcelle sur laquelle était le club 2000 est inscrite à l'extrême limite du périmètre de protection de l'Eglise et qu'il a adressé un courrier à l'architecte des Bâtiments de France afin de connaître les prescriptions exactes de la reconstruction.

Une consultation vient d'être lancée pour l'enlèvement des déblais avec le traitement de parties contenant de l'amiante et du plomb.

Un courrier a été adressé à 3 architectes pour nous adresser un dossier (projet et rémunération).

M. SOPENA pense qu'il est opportun d'associer non seulement la commune mais aussi les futurs utilisateurs de cette nouvelle structure, une commission chargée du suivi du dossier sera constituée de : Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Agnès FRADET, Laurence LUSSEAU, Pascal BRILLARD, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE ainsi qu'un titulaire et d'un suppléant des associations suivantes : comité des fêtes, DLP, les vétérans du football, l'association des parents d'élèves.

Enfin, une participation de la CPHV est évoquée ; sa compétence sportive peut la conduire à participer à cette reconstruction. M. SOPENA les contactera à ce sujet.

3*DEVENIR DU PRESBYTERE : COMMISSION DES BATIMENTS

La commission bâtiment est chargée de ce dossier. M. JANSSEN contactera la Paroisse pour connaître ses besoins ; en l'état actuel, le presbytère nécessite d'importants travaux de sécurité (électricité, chauffage,...)

4* 2015-04 DENOMINATION D'UN SQUARE DES ANCIENS D'AFN

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux décident de baptiser l'espace jeux situé à côté du presbytère « Square des Anciens d'Afrique du Nord ».
L'inauguration aura lieu le 20 juin prochain.

5* COMPTE-RENDU GLOBAL DES REUNIONS DE QUARTIER

M. SOPENA fait le point sur les réunions de quartier qui se sont tenues fin 2014, une synthèse sous forme de tableau a été établie par M. SOLON :

	TYPE	FORTUNAS	LA GUIZONNIERE	LA THIBAUDIERE LES CHALETS	CHICHERAY	CHENE CARRE	FONTAINE	BOURG Est	BOURG Ouest	CLOS DE L HUVE	MONTHENRY H DE FONTAINE
VOIRIE	Dépôt sel/sable			●							
	Entretien éclairage			●		●				●	
	Eclairage public			●			●				
	Elargissement chaussée				●●	●●					
	Entretien chaussée	●			●●	●●					
	Entretien chemin		●●		●●●	●●	●●●●●	●			
	Entretien évacuation eau		●●		●●●	●●	●●●●●	●		●●	●●
	Entretien fossé		●●	●	●●	●●	●●			●●	
	Entretien trottoir/bordure	●	●●		●●		●●	●		●●	
Entretien panneaux		●●				●●	●		●●		
SECURITE ROUTIERE	Abri bus création			●							●
	Abri bus éclairage					●					
	Allonger barrières école							●			
	Créer passage piéton									●	
	Créer PMR							●			
	Créer ralentisseur	●	●					●	●	●	
	Créer sens interdit						●				
	Créer stop									●	
	Déneigeage			●			●				
	Eclairage poubelle		●		●						
	Emplacement arrêt bus	●			●	●					●
	Passage véhicules lourds				●						
	Signalisation		●	●●	●●	●●				●	
	Stationnement à repenser							●●	●		
	Vitesse				●	●	●				●
ENVIRONNEMENT	Arbre élagage		●		●		●				
	Arbre mort										
	Arbre voisinage		●				●				
	Branches sur fil téléphone										
	Consignes voisinage			●							
	Dépôt fumier				●						
	Dépôts sauvages mécaniques							●			
	Entretien espace Loir Genty							●			
	Entretien Gratteloup							●			
	Fréquentation Genty							●			
	Incidivisme animal							●	●		
	Mur antibruit									●	
	Plantation haie						●				
	Ramassage feuilles			●							
	Retrait des encombrants							●			
Silo nuisances									●●		
BATIMENTS	Affichage à refaire						●				
	Ajouter poubelles			●							
	Assainissement									●	
	Club2k assoc part									●	
	Eclairer le lavoir							●			
	Entretien borne incendie						●				
	Entretien clos du presbytère							●			
	Entretien local poubelle						●				
	Entretien maison privée								●		
Plate-forme poubelle				●							
DIVERS	Aire camping cars						●	●			
	Boîte à lettres Postes						●				
	Dde activités sportives						●				
	Deratiser						●				
	Distribution courrier						●				
	Electricité gens du voyage				●						
	Oubli distrib Le Lien			●							
	Présence mairie Lisle	●									
	Transport personnes				●						

6* 2015-05 RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA VILLE AUX CLERCS DU SYNDICAT DU GRATTELOUP ET BOULON AMONT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération par laquelle le Comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Gratteloup et Boulon Amont accepte le retrait de la commune de la Ville-aux-Clercs du syndicat à compter de 2015.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce retrait conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le retrait de la commune de la Ville-aux-Clercs du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Gratteloup et Boulon Amont à compter de 2015, sans aucune condition financière.

7* 2015-06 RETRAIT D'UNE DELIBERATION PORTANT SUR LES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE MOREE

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux décident de retirer la délibération 2014-71 du 4 Novembre 2014 portant sur le nombre de délégués à élire au sein du syndicat intercommunal du collège de Morée. Les délégués sont donc ceux indiqués dans la délibération initiale du 4 avril 2014, à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FRADET AGNES	TISSIER CHRISTOPHE
LUSSEAU LAURENCE	DAGUET MICHELLE

8* 2015-07 ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON GENTY

Les Conseillers Municipaux décident de confier à la société SAV GCL l'entretien des appareils de chauffage de la salle des fêtes au prix de 1 510,08 € TTC et de la mairie et la maison Genty au prix de 391,02 € TTC pour l'année 2015.

9* 2015-08 ENTRETIEN DES CANIVEAUX et AVALOIRS et des STATIONS D'EPURATION

Les Conseillers Municipaux décident de confier à la société SANITRA FOURIER l'entretien des caniveaux au prix de 703 € HT le passage sachant qu'il est prévu 6 passages, le curage des avaloirs une fois par an, l'hydro curage des deux stations d'épuration une fois par an au prix de 944 € HT la journée et le pompage nettoyage des postes de refoulement et bacs à graisse deux fois par an au prix de 534 € HT la demi-journée.

10 *AMBIGUITE SIERAVL/ETUDE AMENAGEMENT PAYSAGER PAR LE CAUE

M. SOPENA explique que la convention passée avec le SIERAVL a pour but la gestion des espaces verts avec une diminution des produits phytosanitaires alors que le CAUE propose un embellissement de la commune avec une participation des habitants.

11 *QUESTIONS DIVERSES

Financement de la place de l'Eglise : subvention de la Région : M. SOPENA annonce que la Région vient de nous attribuer la somme de 72 600 € ; unanime, le Conseil salue la persévérance d'Annie LALLIER dans le montage de ce dossier délicat.

Suite à un problème administratif pour obtenir le CONSUEL, la réception définitive des travaux aura lieu pour le lot VRD le jeudi 26 février.

Plan Communal de Sauvegarde : le document initié par l'ancienne municipalité doit être mis à jour (noms des personnes à contacter et intervenants) et finalisé, Agnès FRADET s'en charge avec la commission composée à cet effet. Le document sera alors envoyé aux services compétents.

Le feu d'artifice tiré lors de la fête communale du 4 juillet prochain sera confié à PYRO CONCEPT comme en 2014.

Elections départementales : un tableau est distribué à chaque conseiller qui le complètera en fonction de ses disponibilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

La prochaine réunion aura lieu le 3 mars.